

Septembre 2014

LA GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES : LA CHECK-LIST DES ACTEURS A ASSOCIER

Contexte et objectifs

La coordination entre les différents acteurs de la gestion des effluents non domestiques d'un territoire est un élément indispensable à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion efficace.

Ce document a pour vocation de lister l'ensemble de ces acteurs et de présenter leurs rôles et leurs relations dans différentes situations se présentant aux collectivités.

Quatre cas de figures sont présentés ici :

1. L'élaboration de la stratégie de gestion des effluents non domestiques sur un territoire
2. La gestion d'un établissement existant
3. La gestion d'un nouveau projet
4. La gestion d'une pollution accidentelle

Ce document ne constitue pas un ensemble de procédures mais plutôt une check-list visant à ne pas oublier d'acteurs.

Il vient en complément d'autres outils développés par le groupe de travail du Graie, notamment :

- un schéma qui synthétise les étapes clés de la démarche générale de gestion des entreprises générant des effluents domestiques -[lien](#)
- un document listant les grandes questions à se poser pour la mise en place d'une stratégie sur un territoire -[lien](#)

Cadre d'élaboration de ce document

Ce document a été réalisé dans le cadre du groupe de travail régional sur la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement, animé par le Graie. L'animation de ce réseau est soutenue par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon, DREAL Rhône-Alpes et le Ministère de l'Écologie.

Ce document sera amené à être complété au fil de l'avancement des travaux du groupe régional.

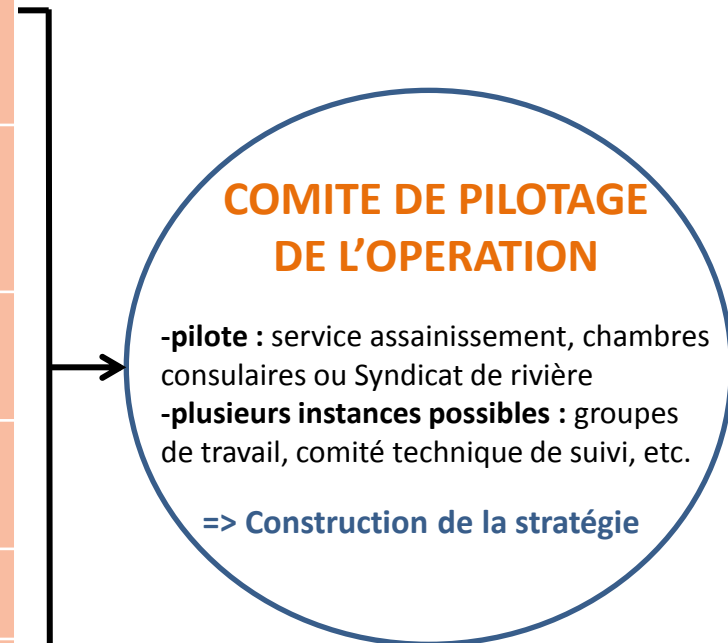


Liste des abréviations

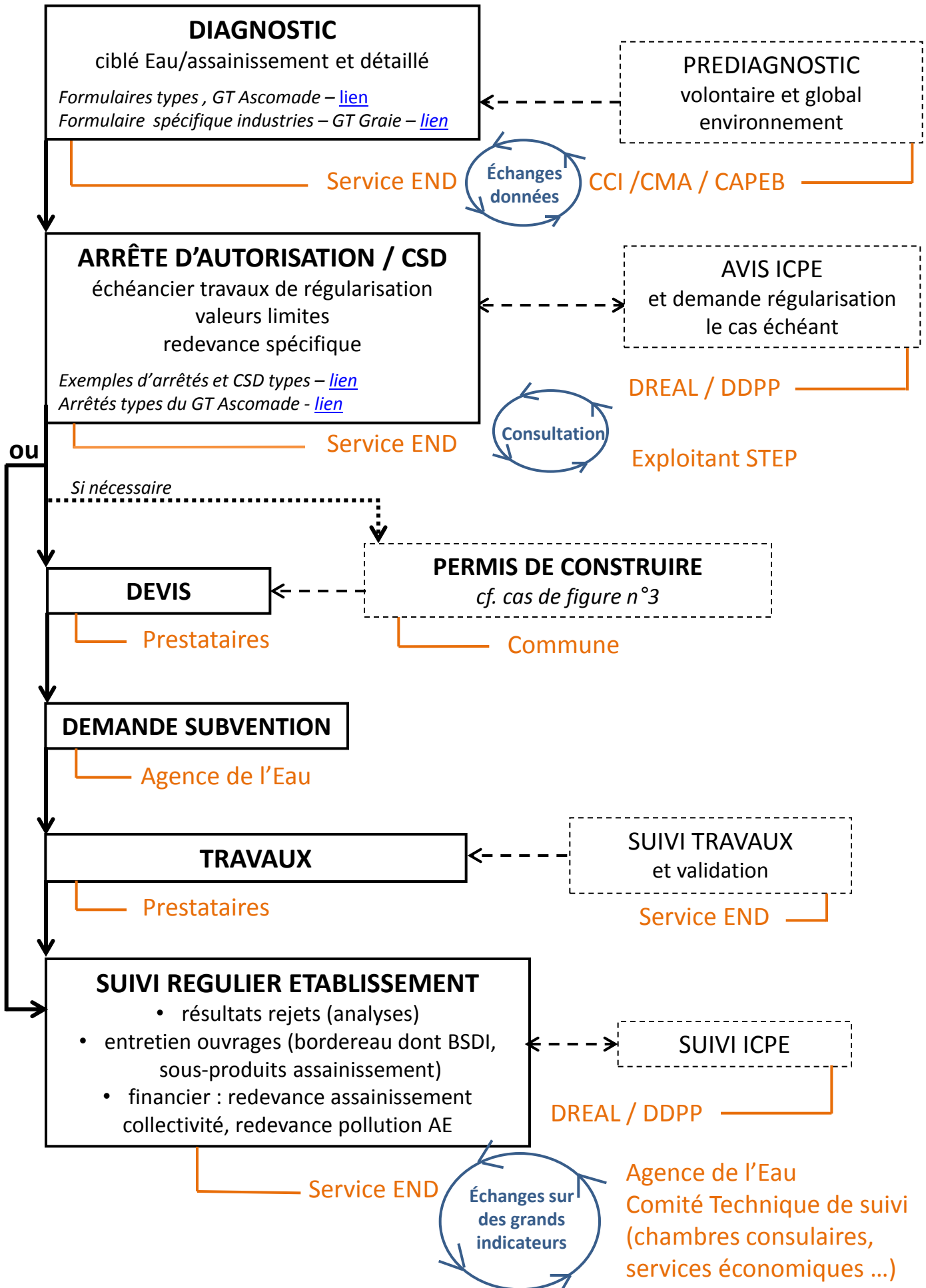
- AE : Agence de l'Eau
- BSDI : Bordereau de Suivi des Déchets Industriels
- CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- CODERST : Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques
- CSD : Convention Spéciale de Déversement
- DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques
- PV : Procès-Verbal
- SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Service END : Service en charge des Effluents Non Domestiques

L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES : QUELS ACTEURS ASSOCIER ?

RÔLES	ACTEURS POTENTIELS	ENJEUX
Définition d'une politique publique	Elus : maire, président d'intercommunalité, conseillers municipaux et communautaires (structure porteuse + autres collectivités du territoire)	Enjeux politiques : préservation du milieu et activité économique du territoire
Maîtres d'Ouvrage / Gestionnaires eau (régie ou délégataire)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service eau usée ▪ Service eau pluviale ▪ Service eau potable ▪ Service déchets 	Enjeux traitement Enjeux réseaux Enjeux usagers Enjeux règlement
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service cours d'eau ▪ Structure porteuse d'un contrat de milieu ▪ Fédérations de pêche 	Enjeux milieux Enjeux inondation
Coordination territoriale	Agence de l'Eau	Enjeux milieux Enjeux SDAGE Stratégie financière
Financeurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de l'Eau ▪ Régions 	Stratégie financière
Partenaires économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambres consulaires ▪ Service économique de la collectivité ▪ Syndicats professionnels 	Enjeux économiques Enjeux techniques
Services ICPE et Loi sur l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DREAL ▪ DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) 	Enjeux environnement Enjeux ICPE Enjeux réglementaires
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DDT ▪ ONEMA 	Enjeux loi sur l'eau Enjeu pollution accidentelle

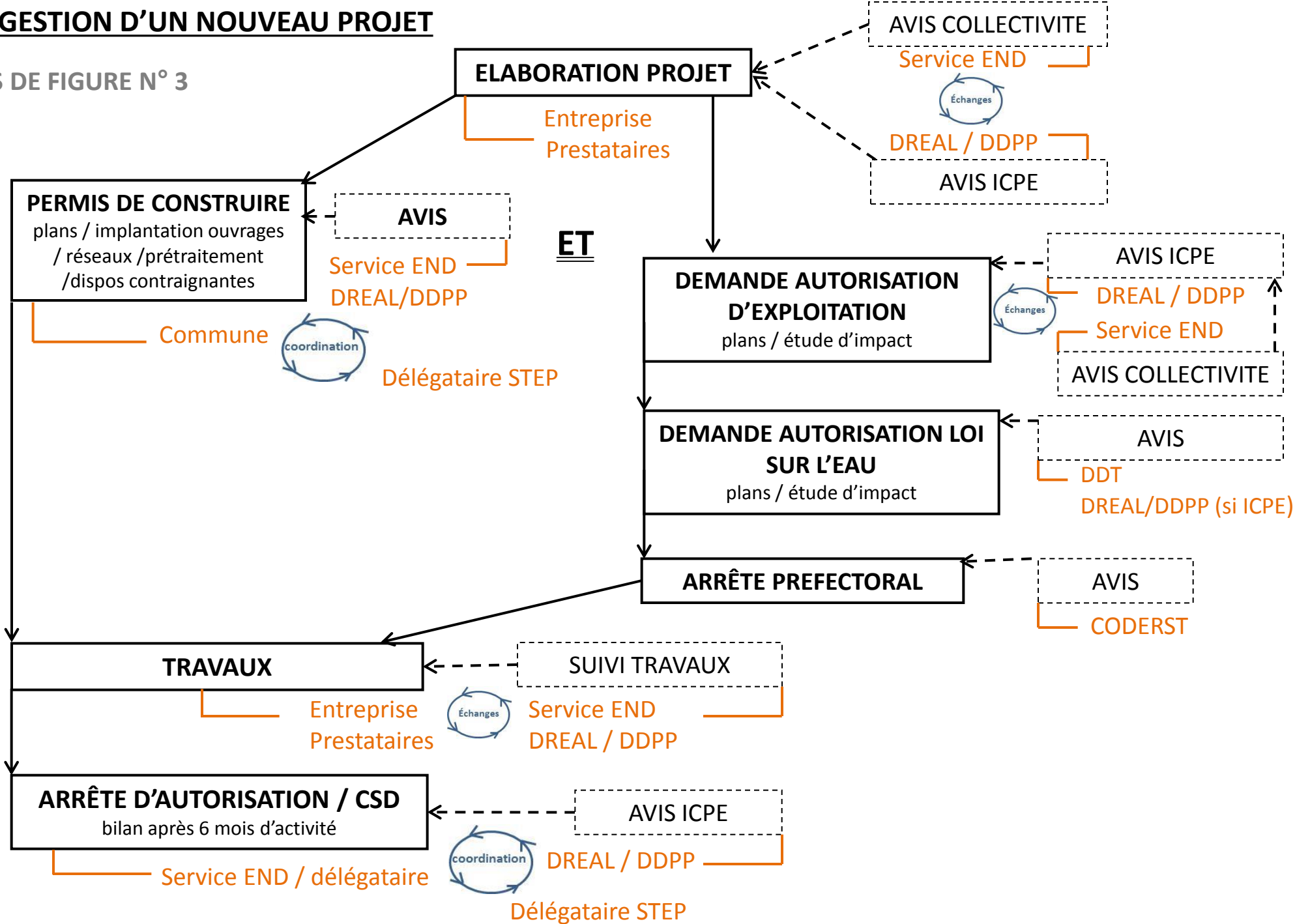


D'autres acteurs interviennent également dans la gestion des effluents non domestiques :
 -l'entreprise, acteur économique
 -les prestataires : bureaux d'études, entreprises BTP, laboratoires, prestataires STEP industriels



LA GESTION D'UN NOUVEAU PROJET

CAS DE FIGURE N° 3



Gestion de crise

Actions post-pollution

ALERTE
souvent par observation visuelle ou olfactive

Tous : pêcheurs, service cours d'eau, service eau usée/eau pluviale, responsable de la pollution, SDIS, gendarmerie, riverains

RECHERCHE DE L'ORIGINE
procédures

MESURES SECOURS

ET

Service gestionnaire du cours d'eau, service eau usée/eau pluviale, astreinte technique

SDIS

SUPPRESSION DEVERSEMENT

Service END, Industriel, SDIS

CONSTAT INFRACTION
au titre du règlement d'assainissement ou au titre d'une police (avec ou sans PV)

Service assainissement/END (infraction règlement)
ONEMA (infraction loi sur l'eau)
DREAL / DDPP (infraction ICPE)
Maire

SUITES TECHNIQUES

demande d'actions correctives (curage réseau, élimination déchets, modifications pratiques)
Service END, DREAL/DDPP

diagnostic de site, régularisation cf. cas de figure 2

SUITES ADMINISTRATIVES

courriers à l'entreprise
Tous

procès verbal
Services assermentés : police municipale, police de la pêche, police de l'eau, gendarmerie

SUITES FINANCIERES

facturation frais d'intervention
Service END

pénalités / règlement assainissement
Service END

amende
DREAL / DDPP, DDT

SUITES JUDICIAIRES

plaintes
Service assainissement
service cours d'eau, pêcheurs, usagers